



Déclaration de transparence

Bruxelles (Belgique), le 8 janvier 2016 – 18h00 (CET) – information réglementée

1. Résumé de la notification

Conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, UCB SA annonce avoir transmis une déclaration de transparence actualisée à la FSMA.

Cette déclaration de transparence actualisée datée le 8 janvier 2016 a été transmise en application de l'article 14, §4, al. 2 de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes, en vertu duquel les indications comprises dans les déclarations de transparence précédentes doivent être actualisées, le 31 décembre de chaque année :

- (i) si des instruments financiers assimilés ont été exercés au cours de l'année civile, et
- (ii) si des instruments financiers assimilés n'ont pas été exercés à la date d'échéance, sans qu'il en résulte pour autant un franchissement vers le bas de l'un des seuils.

Il a été procédé à cette actualisation, sans qu'il n'y ait eu de franchissement de seuil, par rapport à certains instruments financiers assimilés inclus dans la déclaration de transparence précédente du 9 janvier 2015. Cette déclaration fait référence à la situation au 31 décembre 2015.

2. Contenu de la notification

La déclaration de transparence datée le 8 janvier 2016 comprend les informations suivantes :

- **Motif de la notification** : Actualisation d'une notification précédente relative à des instruments financiers assimilés.
- **Notification par** : Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle.
- **Personne tenue à notification** : UCB SA, Allée de la Recherche, 1070 Bruxelles (Anderlecht).
- **Dénominateur** : 194 505 658.
- **Détails de la notification** :

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
	# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	<u>Non liés à</u> des titres	Attachés à des titres	<u>Non liés à</u> des titres
UCB SA	678,230	4,008,213		2.06%	
UCB Fipar SA	142,219	2,242,009		1.15%	
TOTAL		6250222	0	3.21%	0.00%

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote
UCB SA	options	25/09/2017	Chaque jour jusqu'au	166,665	0.09%
UCB SA	options	26/03/2018	(idem)	166,667	0.09%
UCB SA	options	25/06/2018	(idem)	166,668	0.09%
UCB SA	options	25/09/2017	(idem)	166,666	0.09%
UCB SA	options	26/03/2018	(idem)	166,668	0.09%
UCB SA	options	25/06/2018	(idem)	166,666	0.09%
UCB Fipar SA	options	31/03/2020	(idem)	170,840	0.09%
UCB Fipar SA	options	31/03/2020	(idem)	264,160	0.14%
TOTAL		(par rapport à toutes les dates d'échéance)		1,435,000	0.74%

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)	# de droits de vote	% de droits de vote
	7,685,222	3.95%

CALCULER

- **Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue** : UCB SA contrôle indirectement UCB Fipar SA.
- **Informations supplémentaires** :

La présente déclaration est effectuée en application de l'article 14§4, al. 2 de l'arrêté royal du 14 février 2008 afin d'actualiser les indications relatives aux instruments financiers assimilés incluses dans la déclaration de transparence précédente du 9 janvier 2015:

- entre le 7 et le 16 janvier 2015, UCB Fipar SA a acheté 350 000 actions UCB sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles;
- le 7 avril 2015, UCB SA a exercé 2 445 715 options sur actions UCB, achetées précédemment en septembre 2011 et février 2012 (veuillez consulter le communiqué de presse du 8 avril 2015, publié sur le site internet d'UCB (www.ucb.com));
- en date de règlement du 27 avril 2015, UCB SA a racheté un total de 1 140 000 actions UCB, vendues précédemment à 2 banques contreparties en vertu des opérations d'échange d'actions du 20 juin 2014 (veuillez consulter le communiqué de presse du 29 avril 2015, publiée sur le site d'internet d'UCB (www.ucb.com));
- entre le 28 mai et le 3 juin 2015, UCB Fipar SA a acheté respectivement 170 840 et 264 160

options sur actions UCB de 2 banques contreparties, avec échéance le 31 mars 2020;

- le 19 juin 2015, UCB SA a vendu un total de 1 200 000 actions UCB à 3 banques contreparties en vertu d'opérations d'échange d'actions (consultez le communiqué de presse de 23 juin 2015, publié sur le site internet d'UCB (www.ucb.com)), rachetées en date de règlement du 23 décembre 2015 (veuillez consulter le communiqué de presse de 18 décembre 2015, publié sur le site internet d'UCB (www.ucb.com));

- le 22 juin 2015, UCB SA a acheté 500 000 options sur actions UCB OTC d'une banque contrepartie, avec différents échéances entre le 25 septembre 2017 et 25 juin 2018;

- le 7 juillet 2015, UCB SA a acheté 500 000 options sur actions UCB OTC d'une banque contrepartie, avec différents échéances entre le 25 septembre 2017 et 25 juin 2018;

- respectivement le 8, le 15 et le 22 octobre 2015, 3 tranches de 200 000 options sur actions UCB, acquises le 29 septembre 2011 par UCB SA, ont été exercées automatiquement (veuillez consulter les communiqués de presse respectivement du 9, 16 et 23 octobre 2015, publiés sur le site internet d'UCB (www.ucb.com));

- le 17 novembre 2015, UCB SA a exercé 675 325 options sur actions UCB, achetées le 27 février 2012 (veuillez consulter le communiqué de presse du 23 novembre 2015, publié sur le site internet d'UCB (www.ucb.com));

- à la date de règlement du 28 décembre 2015, UCB Fipar SA a racheté 950 000 actions UCB, vendues à une banque contrepartie en vertu d'une opération d'échange d'actions du 25 juin 2014;

- à la date de règlement du 28 décembre 2015, UCB Fipar SA a racheté 1 000 000 actions UCB, vendues à une banque contrepartie en vertu d'une opération d'échange d'actions du 17 novembre 2014.

Cette déclaration fait référence à la situation au 31 décembre 2015.

Aucun seuil n'a été franchi.

3. Pour de plus amples informations

Ce communiqué de presse et la déclaration de transparence détaillée est disponible sur le site internet d'UCB SA via le [lien](#) suivant.

Un aperçu mis à jour des participations importantes dans UCB SA sera inclus dans la charte de gouvernance d'entreprise d'UCB SA, qui est disponible sur son site internet via le [lien](#) suivant.

Investor Relations

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
T +32 2 559 94 14,
antje.witte@ucb.com

Isabelle Ghellynck,
Investor Relations, UCB
T +32 2 559 95 88,
isabelle.ghellynck@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,3 milliards en 2014. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions du management. Toute déclaration, autre que des déclarations de faits historiques, sont des déclarations qui pourraient être jugée prospectives, en ce compris les estimations de revenus, de marges d'exploitations, de frais d'investissements, de cash ou toute autre information financière, les résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques escomptés ou tout autre estimation et résultat. Par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent aucune garantie de résultat futur et sont sujettes à risques, incertitudes et suppositions qui peuvent impliquer que les résultats réels diffèrent significativement de ceux que pourraient postuler lesdites déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences: les modifications affectant le contexte économique général, le domaine d'activités et la concurrence, l'incapacité à obtenir des approbations réglementaires nécessaires ou de les obtenir dans un délai raisonnable, les frais de recherche et développement, les changements de perspective au sujet de produits en voie d'élaboration ou de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires futures ou d'enquêtes gouvernementales, les actions en responsabilité du fait des produits, les défis associés à la protection par brevets de produits et de produits en phase de développement, les changements apportés à la réglementation, les fluctuations des taux de change, les changements ou incertitudes de dispositions fiscales ou de leur administration ainsi que le recrutement et la rétention de ses collaborateurs.

De plus, l'information contenue dans le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et il n'y aura aucune d'offre, de sollicitation ou de vente de titres dans les juridictions où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions. UCB fournit cette information à la date du communiqué de presse et décline expressément toute responsabilité quant à la mise à jour de toute information contenue dans ce communiqué de presse, qu'il s'agisse de confirmer les résultats réels ou de rapporter une modification des objectifs visés.

Rien ne garantit que les nouveaux produits en phase de développement atteignent l'homologation ou que les nouvelles instructions relatives à des produits existants soient développées ou homologuées. Les produits ou potentiels produits qui font l'objet de partenariats, joint-ventures ou de contrat de licence peuvent faire l'objet de différences selon les partenaires concernés. Aussi, UCB ou d'autres pourraient faire la découverte de problèmes de sécurité, de problèmes d'effets secondaires ou de problèmes de fabrication de leurs produits après leur commercialisation.

En outre, les ventes peuvent être impactées par les tendances internationales et domestiques des systèmes de santé, des coûts de soin de santé et des politiques de remboursement imposées par les tiers-payeurs, de même que les législations affectent le niveau des prix biopharmaceutiques et des remboursements.